

Philippe II et les Pays-Bas habsbourgeois

dans la monarchie polycentrique espagnole (1555-1598)

Pre-proof.

Accepted.

Do not cite without permission of the author.

Le 21 mai 1527 naquit un héritier à Valladolid. Son père, l'empereur Charles Quint, lui donna le prénom de *Felipe* – plutôt inhabituel en castillan – en l'honneur de son propre père, Philippe le Beau, duc de Bourgogne et premier du nom à avoir régné sur les royaumes de Castille et Aragon. Le prince héritier rentra dès lors dans l'histoire sous le titre de Philippe II, roi des « Espagnes », mais la présente contribution se concentre sur ses rapports avec les Pays-Bas habsbourgeois et la manière dont il les administra. Les anciens Pays-Bas, à l'époque également appelés les Dix-Sept Provinces (un nombre bien particulier et même mythique¹), constituaient la partie la plus au Nord des possessions de la monarchie polycentrique espagnole, mais le gouvernement de Philippe II n'y laissa finalement pas de si bons souvenirs. Suite au soulèvement qui eut lieu à cette époque, et dans la continuité d'une « légende noire » (*leyenda negra*) dont la rumeur circulait déjà à son encontre, le roi reçut une réputation de cruel despote, avide de pouvoir, et de fanatique défenseur de la foi catholique, une image que le chef de la rébellion, Guillaume d'Orange utilisa à l'envi et propagea par la suite via sa célèbre apologie de 1581.²

Non obstant, à l'occasion du 400^e anniversaire du décès de Philippe en 1998, apparut également une sorte de « légende rose » (*leyenda rosa*) présentant le souverain comme un

¹ Alistair Duke, « The Elusive Netherlands: The Question of National Identity in the Early Modern Low Countries on the Eve of the Revolt », dans *Dissident Identities in the Early Modern Low Countries*, Alastair Duke, Judith Pollmann et Andrew Spicer (dir.), Farnham, Ashgate, 2009, p. 9–55 ; Violet Soen, Yves Junot et Florian Mariage (dir.), *L'identité au pluriel. Jeux et enjeux des appartenances autour des anciens Pays-Bas, XIV^e–XVIII^e siècles. Identity and Identities. Belonging at Stake in the Low Countries 14th-18th Centuries* (Revue du Nord, Hors série, collection Histoire, 30), Villeneuve-d'Ascq, 2014; Judith Pollmann et Robert Stein (dir.), *Networks, Regions and Nations. Shaping identities in the Low Countries 1300-1650*, Leiden/Boston, 2010.

² Judith Pollmann, « Eine natürliche Feindschaft: Ursprung und Funktion der Schwarzen Legende über Spanien in den Niederlanden, 1560-1581 », dans *Feindbilder. Die Darstellung des Gegners in der politischen Publizistik des Mittelalters und der Neuzeit*, Frank Bosbach (dir.), Cologne, 1992, p. 78-81; Ingrid Schulze Schneider, *La leyenda negra de España. Propaganda en la Guerra de Flandes (1566-1584)*, Madrid, 2008, p. 103-111; W. Thomas, « 1492-1992: heropleving van de 'Zwarte Legende'? », *Onze Alma Mater* 92 (1992), p. 394-414 ; Josep Pérez, *La Légende noire de l'Espagne*, Paris, 2009; et les différentes contributions dans Henk Van Nierop, Gustaaf Janssens, Manuel Fernández Alvarez e.a. (dir.), *Guillermo de Orange. De capitán de rebeldes a Pater Patriae* (Fundación Carlos de Amberes), Madrid, 1998.

humaniste bienveillant, bibliophile, expert en art et amoureux de la nature.³ Son mécénat royal aida entre autre à propager la musique polyphonique, l'art et l'architecture dans un « style flamand » dans les péninsules ibérique et italienne. Une « légende verte » (*leyenda verde*) montra ensuite comment le roi, passionné d'horticulture, misa sur une organisation des jardins royaux sur base du « modèle flamand ».⁴ Quand la légende noire dépeint un Philippe II méprisant les Pays-Bas, dans la légende rose et verte, plus récente, il semble plutôt magnifier ces terres qu'il reçut en héritage – du moins pour ce qui est de l'art et l'architecture. Ainsi, cet article a pour but de replacer la relation entre *el rey prudente* Philippe II et ses territoires héréditaires bourguignons dans le contexte historique auquel il appartient, tout en portant une attention particulière à l'historiographie récente. Successivement sont exposées la stratégie de Philippe envers les Pays-Bas dans le cadre de la dynastie des Habsbourg ainsi que la monarchie composite, l'importance de la cour et la bureaucratie pour maintenir les liens et loyautés entre Bruxelles et Madrid et enfin les fortunes des guerres de religion pan-européennes. Nous élaborerons spécialement sur l'utilisation que fit le roi des réseaux de patronage et de communication en vue d'intégrer les Dix-Sept Provinces dans sa monarchie polycentrique, mais également sur les raisons pour lesquelles il n'y arriva que partiellement à sa mort en 1598. En raison de l'opposition persistante à l'orientation politique et religieuse de la dynastie des Habsbourg d'Espagne, son petit-fils, Philippe IV, devra finalement se résigner à l'indépendance de la République des Provinces-Unies lors du traité de paix de Münster en 1648.⁵

La dynastie des Habsbourg

Du point de vue des priorités des couronnes de Castille et Aragon, les Pays-Bas marécageux paraissaient au premier abord plutôt périphériques et surtout excentrés. Lors de la prise de Grenade en 1492, la Castille s'étendait déjà depuis la Galice jusqu'en Andalousie, puis s'agrandit par des expansions successives en Afrique du Nord, dans les Caraïbes et sur le continent d'Amérique Latine. Sous le règne de Philippe II y furent ajoutées les Philippines,

³ Geoffrey Parker, « Still 'Philippizing' after all these years. A review of publications commemorating the quatercentenary of Philip II's death 1598-1998 », *Tijdschrift voor Geschiedenis* 114:2 (2001), p. 214-226.

⁴ Sous le parrainage de la *Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V (1998-2000)*, cf. *Memoria de actividades 1997-2001*, Madrid, 2001. *Felipe II (1527-1598): Europa y la Monarquía Católica. Tomo IV: Literatura, Cultura y Arte*, Madrid, 1998, 347-370; F. J. Puerto Sarmiento, *La leyenda verde: naturaleza, sanidad y ciencia en la corte de Felipe II (1527-1598)*, [Salamanca], 2003.

⁵ Daniel Nexon, *The Struggle for power in Early Modern Europe. Religious Conflict, Dynastic Empires & International Change*, Princeton, 2009; Laura Manzano, *The Peace Treaty of Münster (1648) and the Political Culture of the Dutch Republic and the Spanish Monarchy*, Leuven, Leuven University Press, 2011.

ainsi nommées en son honneur. Le royaume d'Aragon avait alors pour sa part le contrôle sur la Sicile et Naples depuis le XV^e siècle et, depuis le XVI^e, sur une partie de la Navarre et (par intermittence) Milan. De par sa mère, Isabelle de Portugal, Philippe se trouvait en ligne directe – quoique par ascendance maternelle – pour la succession sur le trône portugais. Après la mort de Dom Sebastião sur un champ de bataille en Afrique en 1578 et une courte guerre de succession, Philippe fut reconnu comme roi du Portugal en 1581 par les États de Tomar, faisant ainsi également rentrer dans sa sphère d'influence les possessions portugaises au Brésil, en Afrique et en Asie. Alors que Philippe avait été éduqué comme un prince « des Espagnes » (*principe de las Españas*), il se présentait vers la fin de sa vie davantage comme roi d'une « Espagne » imaginée comme un tout.

En tant que prince héritier, Philippe grandit également avec l'idée d'être un jour élu Empereur du Saint Empire Romain. Ses arrière-grands-parents, les Rois Catholiques, avaient affermis leur position par rapport à la monarchie française en mariant leurs enfants à des descendants de la Maison des Habsbourg. Cette maison royale d'Europe centrale possédait en effet des territoires importants en Autriche, en Carinthie, en Styrie et au Tyrol et, depuis 1452, le chef de cette famille était systématiquement élu empereur du Saint Empire. Grâce à cette politique matrimoniale, une bonne dose de hasard dynastique, et surtout quelques substantielles sommes d'argent, Charles, duc de Bourgogne, fut reconnu en 1516 comme Charles I de Castille et Charles II d'Aragon, et fut élu empereur en 1519 sous le nom de Charles V. Son chancelier, Mercurino di Gattinara, conçut alors un programme complémentaire en vue de réunir le monde chrétien sous une seule autorité politique en une *monarchia universalis*.⁶

Un accord familial entre Habsbourg en 1551 mit fin à ce « rêve universel » : Philippe dut renoncer à la couronne impériale en faveur de son oncle Ferdinand et le fils de ce dernier, Maximilien. La propagande royale continua néanmoins à paraphraser le thème impérial au moyen d'allégories faisant référence aux empereurs antiques ou par des devises impériales telles que (*Nec non*) *Plus Ultra* et *Non Sufficit Orbis*.⁷ Même si, selon Mía Rodríguez-Salgado, personne après 1519 n'imaginait qu'une seule personne puisse rester à la tête de « l'empire où le soleil ne se couche jamais »⁸, Philippe conserva durant la première décennie de son règne

⁶ Peter Schmidt, « Monarchia universalis vs. monarchies universales: El programa imperial de Gattinara y su contestación en Europa », dans *Carlos V y la quiebra del humanismo político en Europa (1530-1558)*, 5 vol., Madrid, 2000, vol. I, p. 115-130 ; Heinrich Lutz, *Christianitas afflicta. Europa, das Reich und die päpstliche Politik im Niedergang der Hegemonie Kaiser Karls V. (1552-1556)*, Göttingen, 1964 ; Violet Soen, « Charles V » dans *Luther in Context*, David Whitford (dir.), (Cambridge, sous presse).

⁷ Geoffrey Parker, *The World is not Enough: The imperial vision of Philip II*, Texas, 2001.

⁸ María José Rodríguez-Salgado, *Un imperio en transición. Carlos V, Felipe II y su mundo*, Barcelona, 1992, p. 62-64.

une claire rancune envers la branche autrichienne de la maison de Habsbourg. Que ce soit lorsque Maximilien ou son fils Rudolf II essayèrent de jouer les médiateurs dans le conflit au Pays-Bas, ou plus manifestement, à l'occasion d'une grande conférence de paix à Cologne en 1579, le fossé paraissait particulièrement profond entre intermédiaires autrichiens et espagnols.⁹

Si les Pays-Bas et la Franche-Comté semblaient périphérique sur le plan géostratégique dans la monarchie des Habsbourg d'Espagne, il n'en était pas de même d'un point de vue dynastique; au contraire, ils constituaient les terres bourguignonnes et donc patrimoniales que Philippe reçut en héritage de son père.¹⁰ Maximilien d'Autriche, qui avait épousé en 1477 l'héritière des ducs de Bourgogne, s'était bien entretemps fait prendre la Picardie et le duché de Bourgogne par les rois de France¹¹, mais son petit-fils Charles Quint adjoignit encore un territoire substantiel aux possessions bourguignonnes. Il conquiert Tournai en 1521, à la suite de quoi, François Ier renonça définitivement en 1529 à ces prétentions sur la Flandre et l'Artois. Vers la même époque, l'empereur sécularisa la principauté d'Utrecht et acheta au duc Charles de Gueldre les droits seigneuriaux sur la Frise, l'Overijssel, la Groningue et finalement conquiert la Gueldre et Zutphen. Ces régions furent réunies en 1548 à l'intérieur du Saint Empire Romain en un « Cercle de Bourgogne » et rendues « un et indivisible » par la Pragmatique Sanction en 1549.¹² À partir du 25 octobre 1555, jour où Charles abdiqua ses droits sur les Dix-Sept Provinces, Philippe eut le dernier (mais également souvent aussi le premier) mot sur les lettres en rapport avec les Pays-Bas. Le gouvernement de ceux-ci ne fut transmises que 43 ans plus tard à sa fille Isabelle et son époux Albert, un archiduc d'Autriche ayant grandi à la cour d'Espagne qui avait déjà fait ses preuves comme gouverneur du Portugal. Ce transfert d'autorité ne passait pas en raison de la mort de Philippe II le 13 septembre de cette même année, mais parce que le Roi leur avait accordé les Pays-Bas en dot quatre mois plus tôt, toutefois avec des conditions restrictives. Le roi tenta ainsi de trouver une solution dynastique au conflit en cours qui soit dans la droite ligne de projets de séparation antérieurs, préparés par des conseillers espagnols,

⁹ Johannes Arndt, « Die kaiserlichen Friedensvermittlungen im spanisch-niederländischen Krieg 1568-1609 », *Rheinische Vierteljahresblätter* 62 (1998), p. 161-183; W. R. Wybrands-Marcussen, *Der Kölner Pazifikationskongress 1579*, thèse inédite, Universität Wien, 1970.

¹⁰ René Vermeir, « How Spanish were the Spanish Netherlands ? », *Dutch Crossing, Journal of Low Countries Studies*, 26 (2012), p. 3-18

¹¹ Friedrich Edelmayer, *Hispania-Austria. Die katholischen Könige, Maximilian und die Anfänge der Casa de Austria in Spanien*, Vienna, 1993.

¹² Monique Weis, *Les Pays-Bas espagnols et les Etats du Saint Empire (1559-1579). Priorités et enjeux de la diplomatie en temps de troubles* (Editions de la Faculté de Philosophie et Lettres CX), Bruxelles, 2003.

mais qui répondit par la même occasion aux plaintes continues à l'absence royale aux Pays-Bas.¹³

Le règne exceptionnellement long de Philippe contraste de manière frappante avec l'instabilité dynastique en France au même moment, quoique le souverain espagnol ne fut pas épargné par les revers familiaux. Sa première femme Marie de Portugal mourut le 8 juillet 1545, quatre jours après la naissance de Don Carlos. Philippe se maria avec la reine d'Angleterre Marie Tudor en 1554, mais cette dernière mourut sans descendance en 1558. Le traité de paix franco-espagnol en 1559 lui accorda une nouvelle épouse française cette-fois ci, Elisabeth de Valois, *Reina de la Paz*. Elle lui donna plusieurs enfants, mais seules les filles, Isabelle et Catherine, vécurent. Le biographe Manuel Fernández Álvarez considéra l'année 1568 comme l'*annus horribilis* personnel et politique du roi.¹⁴ Son unique héritier mâle, Don Carlos, expira en juillet, bien qu'il est vrai aussi que ce dernier montrait des signes d'instabilité et avait écarté par son père pour cette raison. Quelques mois plus tard, Elisabeth de Valois mourut également en couche, laissant ainsi Philippe II à la fois veuf et sans héritier au trône. Les arrangements matrimoniaux qui suivirent débouchèrent en 1570 en un mariage avec sa nièce Anne d'Autriche. Elle donna naissance en 1578, après le décès en bas âge de plusieurs autres enfants, à l'héritier Philippe tant espéré, qui deviendrait plus tard le troisième du nom dans la branche des Habsbourg d'Espagne. Après la mort d'Anna d'Autriche en 1580, le roi choisit de rester veuf, tout comme le fit son père après la mort de sa seule et unique femme. De tous ses enfants, seuls Isabelle et Philippe survécurent.

Compte tenu de ces incertitudes dynastiques, Philippe II ne pouvait placer aussi aisément que son père des membres de sa parentés aux postes clés du royaume polycentrique. Il essaya dès lors de trouver des solutions grâce aux enfants naturels de son père: à son départ des Pays-Bas en 1559, il désigna sa demi-sœur Marguerite de Parme comme gouvernante et, en 1576, son demi-frère Don Juan, qu'il avait par ailleurs déjà tenté d'envoyer aux Pays-Bas au début du conflit, en 1567. D'après Geoffrey Parker, le plus illustre biographe de Philippe sur le plan international¹⁵, cette solution aurait pu étouffer la révolte dans l'œuf car la « présence royale » était alors considérée par beaucoup comme un ultime remède. Le fait aussi qu'à partir

¹³ Rafael Valladares, « Decid adiós a Flandes. La Monarquía Hispánica y el problema de los Países Bajos », dans *Albrecht en Isabella*, Werner Thomas et Luc Duerloo (dir.), 2 vol., Turnhout, Brepols, 1998, vol. I, p. 47-54. Violet Soen et Bram De Ridder, « The Act of Cession, the 1598 and 1600 States-Generals in Brussels and the peace negotiations during the Dutch Revolt », dans *The Twelve Years Truce (1609): Peace, Truce, War and Law in the Low Countries at the turn of the 17th century*, Randall Lesaffer (dir.), La Haye, Brill/Nijhoff Publishers, 2014, p. 48-68.

¹⁴ Manuel Fernández Álvarez, *Felipe II y su tiempo*, Madrid, 1998, p. 395.

¹⁵ Geoffrey Parker, *Imprudent King: A New Life of Philip II*, New Haven, 2014, est un fait un résumé de la biographie plus complète: Geoffrey Parker, *Felipe II: La biografía definitiva*, Madrid, 2010.

de 1593 Philippe II nomma systématiquement des archiducs autrichiens « dignes de confiance » comme gouverneurs – successivement Ernest, Albert et (temporairement) André – montre que le roi donnait de plus en plus la préférence à la solution dynastique vers la fin de sa vie.¹⁶ Cela souligne une fois de plus comment Philippe II essaya toute sa vie de suivre l'exemple de son père pour garantir la continuité dynastique.¹⁷

Une monarchie composite et polycentrique

Déjà en 1548 et en 1549, le prince Philippe fit un *felicísimo viaje* (un voyage particulièrement heureux) à travers les états italiens, le Saint Empire Romain et aussi les provinces des Pays-Bas.¹⁸ Cela devait le préparer à la tâche de souverain itinérant d'un état composé: comme exposé, Philippe rêvait encore de la couronne impériale et avait été simultanément reconnu comme futur souverain dans les états italiens et dans les Dix-Sept Provinces, récemment déclarées « un et indivisible ». Après l'abdication de son père en 1555, il résida de nouveau dans les Pays-Bas et y fit de nombreuses entrées dans les villes locales, mais s'en retourna ensuite dans la péninsule ibérique en 1559 pour plus aisément tenir tête à la menace Ottomane dans le bassin méditerranéen. Dès 1561, l'*Alcázar* de Madrid et l'*Escorial* de San Lorenzo devinrent, avec trois palais des environs, le centre administratif du royaume ibérique. Mais comme indiqué plus haut, la « venue » ou la « présence » du roi était en revanche toujours considérée comme la « solution miracle » ultime pour calmer l'agitation aux Pays-Bas aussi. Bien qu'un voyage au Nord ait encore été envisagé en 1566 afin d'y restaurer la paix, les soucis dynastiques de 1568 eurent pour conséquence l'annulation *sine die* du voyage, qui n'aura finalement jamais lieu, même si Philippe II se déplaça à l'intérieur de ses Espagnes jusqu'à un âge avancé. Malgré ses voyages à travers la Castille (jusqu'en Andalousie), au Portugal et en Aragon, Philippe ne devint jamais le roi nomade que fut son père, qui à son abdication énumérait bien consciemment un nombre impressionnant de voyages.

¹⁶ Violet Soen, « Philip II's Quest. The Appointment of Governors-General during the Dutch Revolt (1559-1598) », *The Low Countries Historical Review* 126 (2011), p. 3-29; Geoffrey Parker, « 1567: The End of the Dutch Revolt? », dans *España y las 17 provincias de los Países Bajos. Una revisión historiográfica (XVI-XVIII)*, A. Crespo Solana et Manuel Herrero Sánchez (dir.), 2 vol., Cordoba, 2002, vol. I, p. 269-290.

¹⁷ Gustaaf Janssens, « Van vader op zoon. Continuïteit in het beleid van Karel V en Philippe II met betrekking tot de Pays-Bas », dans *Dos monarcas y una historia en común: España y Flandes bajo los reinados de Carlos V y Felipe II*, Madrid, 1999, p. 89-102.

¹⁸ Juan Calvete de Estrella, *El felicísimo viaje del muy alto y muy poderoso príncipe don Phelippe* (ed. P. Cuenca, J.L. Gonzalo Sánchez-Molero, A. Gonzalo, C. Schryver), Madrid, 2001.

La plupart des territoires de la monarchie composite sur laquelle « le soleil ne se couchait jamais » étaient liés *aeque principaliter*: ainsi, la Castille se trouvait donc sur un pied d'égalité avec l'Aragon, le Portugal, Naples, Milan, la Sicile et les Dix-Sept Provinces. La couronne aragonaise était elle-même équivalement constituée des deux vice-royaumes de Valence et d'Aragon ainsi que de la principauté de Catalogne. Le *Burgundische Kreis* était à son tour constitué de plus de dix-sept entités, chacune avec ses propres privilèges et traditions politiques. Les vice-royaumes du Nouveau Monde, par contre, étaient bel et bien soumis à la couronne de Castille. D'après John Elliott, qui, avec Helmut Koenigsberger, introduisit le concept de monarchie composite en historiographie, l'état ainsi constitué offrait sous de nombreux aspects une situation gagnant-gagnant pour tous : le roi pouvait utiliser les revenus d'un territoire pour la défense d'autres régions, mais en raison d'un manque de centralisation, les états pouvaient jouir d'une indépendance relative – a fortiori les régions les plus éloignées telles que les Pays-Bas ou les colonies.¹⁹

Philippe II dérogeait néanmoins régulièrement à ce principe d'égalité. Comme énoncé précédemment, il se présentait volontairement en tant que *Rex Hispaniae* ou Roi d'Espagne – et non *Rex Hispaniarum* – tandis que le terme de monarchie espagnole (*la Monarquía Hispánica* ou *española*) devenait synonyme du royaume mondial et de l'état composé dans son entièreté. Dans toute la péninsule ibérique, les lois furent graduellement adaptées à la tradition castillane et les élites furent intégrées selon des normes de la cour, même si ces processus étaient longs et pénibles. Même les royaumes de Naples et de Sicile et le duché de Milan furent considérés comme une *Italia* « à l'image de la couronne d'Aragon », où la plupart des hautes fonctions comme gouverneur et capitaine-général étaient attribuées à des Espagnols dans un processus d'*españolización* similaire.²⁰ Dans la pratique, la présence espagnole dans la péninsule italique consistait en un double système de *condominio*: les élites locales au pouvoir se référaient d'une part à l'environnement culturel et social de la cour d'Espagne, mais bénéficiaient d'autre part d'un poids politique suffisant face aux revendications du roi. Ceci explique qu'un recueil récent préfère parler d'une « monarchie polycentrique » ayant réussi à survivre pendant trois siècles via différents centres de pouvoirs.²¹

¹⁹ John Elliott, « A Europe of Composite Monarchies », *Past and Present* 137 (1992), p. 48-71, 53 et 56-57 ; Helmut Koenigsberger, « Monarchies and Parliaments in Early Modern Europe *Dominium Regale* or *Dominium Politicum* et *Regale* », *Theory and Society* 5 (1978), p. 181-217.

²⁰ Manuel Rivero Rodríguez, *Felipe II y el gobierno de Italia*, Madrid, 1998 ; Antonio Alvarez-Ossorio Alvariano, *Milán y el legado de Felipe II. Gobernadores y corte provincial en la Lombardia de los Austrias*, Madrid, 2001, 67-75. Manuel Rivero Rodríguez, « Italia en la Monarquía Hispánica (siglos XVI-XVII) », *Studia historica. Historia Moderna* 26 (2004), p. 19-41 .

²¹ José Martínez Millán et Carlos J. De Carlos Morales (dir.), *Felipe II (1527-1598), La configuración de la monarquía hispana*, [Junta de Castilla y León] (désormais FCMH), 1998, p. 74-77 ; *Polycentric monarchies. How*

Des évolutions similaires eurent lieu dans les Dix-Sept Provinces. Un processus y était en cours depuis le XV^e siècle grâce auquel nobles, secrétaires et marchands apprenaient de plus en plus le castillan, tandis que les soldats espagnols cantonnés ou restés sur place contribuaient à donner forme à un « monde hispano-flamand ».²² Philippe II allait également peu à peu nommer des gouverneurs non-originares de la région: faute de « gouverneurs de sang royal », le roi choisit à deux reprises un noble castillan, le duc d'Albe et le comte de Fuentes, et une fois un noble Aragonais-Catalan, don Luis de Requesens.²³ La position et le poids politique des Pays-Bas n'était néanmoins pas totalement dépourvu d'ambiguïté. En novembre 1574, le juriste frison Joachim Hopperus, Garde des sceaux auprès du Roi, témoignait de deux opinions contradictoires à propos du statut des Dix-Sept Provinces au sein de la monarchie composite.²⁴ Selon Hopperus, certains conseillers suggéraient un *dominio* afin que les Pays-Bas soient gouvernés « de la même manière que les autres régions hors d'Espagne », notamment en réservant les fonctions principales aux Espagnols et en ne nommant les *naturales* qu'à des postes subalternes. D'autres considéraient qu'il était bien plus judicieux de ne nommer que des *naturales* afin de gagner le cœur et l'esprit de la population, surtout dans les territoires patrimoniaux ayant une position particulière à l'intérieur du royaume polycentrique. Hopperus considérait qu'il n'était pas juste qu'un « roi qui ait beaucoup d'états, les assujettisse à une seule nation, qui deviendrait de ce fait maître de tous les autres, car un Bon Roi est seigneur sur tous de la même manière ». À court terme, le roi ne pouvait, selon le garde des sceaux, que nommer des natifs *para pacificar el pueblo* mais, à long terme, devrait choisir dans toute les nations, afin que « tous vivent comme frères et vassaux en toute amitié et égalité, sans domination ».²⁵ Cette tendance à la centralisation – ou hispanisation des Pays-Bas selon les critiques – de

did Early Modern Spain and Portugal Achieve and Maintain a Global Hegemony ?, Pedro Cardim, Tamar Herzog, José Ruiz Ibáñez et Gaetano Sabatini (dir.), Sussex, 2012.

²² Raymond Fagel, *De Hispano-Vlaamse wereld: de contacten tussen Spanjaarden en Nederlanders 1496-1555*, Brussel, 1996.

²³ Violet Soen, « Philip II's Quest », p. 3-29

²⁴ *Relacion de un escripto de Hopperus a su Magestad sobre la pacificación de los estados Baxos*, s.d. [vers novembre 1574]: Archivo General de Simancas, Secretaría de Estado (désormais AGS E) 2842 s.f. : « ... en la misma forma que los demas de su Magestad fuera d'España, (...) por ministros principales de alla en cuya mano este el gobierno de la justicia, poliçia, armas, y dinero...y que los de la tierra sean empleados en cosas inferiores, conforme à la affiçion que tuvieren »; « ...no es justo que un Principe que tiene muchos estados los subjecte tanto à una naçion que se enseñoree dellos, y que siendo menester no la pueda castigar con la gente de otra, porque un buen Rey ha de ser ygualmente señor de todos ». JOACHIM HOPPERUS, seigneur de Dalem (Sneek, 11/11/1523-Madrid, 15/12/1576) : G. Janssens, « Hopperus, Joachim », dans *The Oxford encyclopedia of the Reformation*, 2006, 254-255; G. Janssens, « Doctrina y oficio del rey segun el consejero Hoppero (J. Hopperus) », *Lias* 9 (1982), p. 137.

²⁵ *Copia de un escripto de Hopperus a su Magestad, traduzido de Latin (contiene las cosas que piden los estados baxos, y lo que a el le paresçe en cada una dellas)* [naar aanleiding van rekwest van de Staten-Generaal op 7/06/1574]: AGS E 2842 s.f.: 'a fin que como hermanos y vassallos de un mismo Rey y Principe anden juntos y los unos ni desechen ni dominen a los otros, sino que vivan entre si ygual y amigablemente'.

l'administration locale, surtout après le départ de Philippe II vers la péninsule ibérique, fut clairement un enjeu supplémentaire dans le conflit. Les insurgés protestaient de diverses manières qu'ils voulaient être gouvernés « autrement que Milan ou Naples », car ces régions avaient été incorporées par la force, tandis que les Pays-Bas faisaient partie de l'héritage patrimonial du roi et qu'il fallait dès lors y respecter les privilèges et libertés locales.²⁶

En plus, d'un point de vue purement géostratégique, les Pays-Bas se trouvaient à un carrefour entre la France, l'ennemi héréditaire, et, l'Angleterre, avec laquelle le conflit avait repris dès l'intronisation d'Elisabeth I. Lorsque Philippe II envoya son *Armada Invencible* en 1588 contre l'Angleterre, le gouverneur-général Alexandre Farnèse dut sans plus mettre un terme à sa *reconquista*, pourtant couronnée de succès. Suite aux fautes stratégiques de sa flotte, le roi pensa avoir été abandonné par Dieu, mais se mêla ensuite à nouveau dans la guerre de succession française.²⁷ Bien que le conflit avec la France ait également été mené au large des côtes de Corse et de Floride, la frontière franco-néerlandaise était en permanence un théâtre de guerre, avec les premières victoires de Philippe II à Saint-Quentin (1557) et Gravelines (1558) et une paix stable garantie par le traité du Cateau-Cambrésis en 1559.²⁸ Durant les guerres de religions en France, le roi d'Espagne conclut une alliance avec les chefs de la ligue catholique. Bien plus encore, il défendra les prétentions de sa fille Isabelle, petite-fille de François I^{er}, suite à l'assassinat d'Henri III en 1589, afin d'éviter la montée sur le trône du protestant Henri de Navarre.²⁹ Philippe donna pour cela l'ordre à ses troupes en poste aux Pays-Bas de marcher sur Paris en 1590, ce qui eut pour conséquence que Farnèse et ses successeurs subirent alors de lourdes et irréparables pertes autour de la Groningue et ses environs demeurés aux mains des Habsbourg.³⁰ La paix de Vervins en 1598, peu avant la mort de Philippe, signa l'abandon des villes prises sur territoire français et la reconnaissance d'Henri IV, entretemps converti au Catholicisme.³¹

²⁶ Martin Van Gelderen, « Contested Kingship. Conceptions of Monarchy and Civil Power in Spanish and Dutch Political Thought, 1555-1598 », dans *Felipe II. Europa y la Monarquía Católica*, José Martínez Millán, Madrid, 1998, p. 365-377, 365.

²⁷ Parker, *Grand Strategy*, 271.

²⁸ Bertrand Haan, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010.

²⁹ Valentin Vázquez de Prada, *Felipe II y Francia (1559-1598). Política, Religión y Razón de Estado*, Pamplona, 2004.

³⁰ Henk Van Nierop, « Serving the King and resisting: dilemmas of loyalty and treason in the revolt of the Netherlands », dans *Felipe II (1527-1598), op. cit.*, II, 567-578. H. A. Lloyd, *The Rouen Campaign, 1590-1592. Politics, Warfare and the Early-Modern State*, Oxford, 1973.

³¹ Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal (dir.), *Le traité de Vervins*, Paris, 2000.

Comme Geoffrey Parker l'a démontré, aussi la décision d'engager des troupes contre les Turcs dans le bassin méditerranéen fut prise tout aussi souvent au détriment du conflit aux Pays-Bas, surtout en 1566-7, 1571, 1574-1575 mais aussi à partir de 1590. En outre, Philippe II envoya dès 1593 des troupes depuis les Pays-Bas afin de soutenir les Habsbourg d'Autriche dans leur combat en terre hongroise. Au final, le combat contre les Ottomans n'était pour Philippe II rien d'autre qu'un devoir, tout comme ce l'était pour son père et ses ancêtres, et son titre de 'Roi de Jérusalem' servait souvent de motivation additionnelle pour s'immiscer dans la lutte pour la Méditerranée. Geoffrey Parker voyait en cet immense puissance un inévitable étirement stratégique que personne d'autre n'aurait pu surmonter.³² L'agitation était permanente dans l'empire pour des raisons sociales, religieuses ou politiques, en Aragon en 1559, 1579 et 1591, et dans les Alpujarras de Grenade entre 1568 et 1570, tandis que le mécontentement à Naples et en Sicile était endémique.³³ Au Nouveau Monde, les troubles au sein de la population autochtone étaient réguliers, lorsqu'il ne s'agissait pas d'animosités venant d'autres puissances coloniales. Les troubles aux Pays-Bas surpassaient naturellement les autres puisque dès 1566 la révolte y fut continue jusqu'à la fin de la vie de Philippe (et même encore un demi-siècle après) mêlant en un dangereux cocktail les oppositions contre la persécution religieuse des protestants et contre la centralisation progressive de l'administration.³⁴

Les réseaux de patronage

Les paragraphes suivants examineront pour cela comment le roi pouvait intégrer la périphérie depuis le « centre » via les réseaux de patronage et de communications, selon les paramètres donnés à cet effet par John Elliott et Helmut Koenigsberger, et comment les troubles endémiques pouvaient être calmés de façon classique.³⁵ En première instance, la Cour fonctionnait comme une sorte de point focal pacificateur des relations entre souverain et élites, même ceux issus de la périphérie. Il existait à la cour un genre de *cursus honorum* allant du rôle de page jusqu'au plus hautes fonctions: la noblesse y progressait de courtisan (*gentilhombre de la casa*), en passant par maître d'hôtel (*gentilhombre de la boca*) jusqu'à chambrier

³² Parker, *The Grand Strategy*, 17.

³³ Jesús Gascón Pérez, « La rebelión aragonesa de 1591. Reflexiones a propósito de un conflicto político », dans *Felipe II y su tiempo*, Madrid, 1999, dl. I, 295-304. Mary Elizabeth Perry, *The handless maiden: Moriscos and the politics of religion in Early Modern Spain*, Princeton, 2005.

³⁴ Henk Van Nierop, « Alba's Throne, making sense of the Revolt of the Netherlands », dans *The origins and development of the Dutch Revolt*, Graham Darby (dir.), Londres, 2001, p. 29-47.

³⁵ John Elliott, « A Europe of Composite States », p. 64.

(*gentilhombre de la cámara*). Un groupe variable appartenait à la basse noblesse, au clergé ou à l'élite issue de l'administration régionale ou municipale. Ils recevaient le titre honorifique *criado del rey*, ce qui signifiait qu'ils entraient de manière à la fois juridique et symbolique dans une sphère de privilèges.³⁶ De par leur fonction temporaire à la cour, ces élites pouvaient propager la culture de cour dans les diverses régions et prolonger le patronage royal dans leur clientèle respective. Des traités politiques de l'époque expliquaient également que le souverain devait garder l'union entre ses sujets comme un 'bon père' en accueillant des *naturales* de tous ses différents territoires à sa cour pour les y faire vivre ensemble de manière harmonieuse.³⁷

Tout comme d'autres souverains territoriaux, Philippe II avait un faible pour la bonne organisation de sa cour, du cérémonial et de l'étiquette.³⁸ A l'âge de sept ans déjà, il reçut une *Casa del principe*, constituée à l'image de la cour du prince castillan Juan de Trastámara, le frère de sa grand-mère Jeanne la Folle. Tant le modèle que le discours de *castellanización* l'accompagnant était important pour le jeune prince, né après la révolte des *Comunidades*, lancée contre l'influence présumée des 'conseillers flamands' dans l'entourage impérial.³⁹ Aussi bien, Charles Quint fit aménager une *Casa de Borgoña* en prévision du *felicísimo viaje* afin d'initier ainsi le prince castillan au rituel de la cour de Bourgogne. En 1554, Philippe reçut une nouvelle cour en tant qu'époux de la reine de d'Angleterre. En 1556, sa cour princière devint la nouvelle *Casa de Castilla* et il reçut la *Casa Real de Aragon* en sus, ainsi que la *Casa Real de Portugal* en 1580. De plus, dans chaque territoire de la monarchie composite existait une cours royale, comme à Barcelone pour l'Aragon, Bruxelles pour les Dix-Sept Provinces, Lisbonne au Portugal, sans compter les différents palais castillans à Tolède, Ségovie et Tordesillas.⁴⁰ Philippe II organisa même une administration et un tribunal distincts pour sa cour au travers de l'*Alcalde de la Casa y Corte*, tandis qu'une *junta de obras y bosques* simplifiait les travaux dans les palais et jardins royaux. Comme expliqué plus haut, l'affinité de Philippe

³⁶ Jeroen Duindam, « Van cohabitatie naar coëxistentie? Hofhouding en staatsbestuur in vroeg-modern Europa », *Tijdschrift voor Geschiedenis* 115 (2002), p. 254-273, Pedro Vázquez Gestal, « La corte en la historiografía modernista española. Estado de la cuestión y bibliografía », *Cuadernos de Historia Moderna. Anejos* 2 (2003), p. 269-310 et Id. *El espacio del poder: La corte en la historiografía modernista española y europea*, Valladolid, 2005, p. 41-46. *The Princely Courts of Europe. Ritual, Politics and Culture Under the Ancien Régime 1500-1750*, John Adamson (dir.), Londres, 2000, cf. www.courtstudies.org.

³⁷ *La Monarquía de Felipe II: la casa del rey*, S. Fernandez Conti et José Martínez Millán (dir.), Madrid, 2005, vol. I, 572.

³⁸ María José Rodríguez-Salgado, « The Court of Philip II of Spain », dans *Princes, Patronage, and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age c. 1450-1650*, Ronald Asch et Adolf M. Birke (dir.), Oxford, 1991, p. 205-244.

³⁹ José Luis Gonzalo Sánchez-Molero, « Como a verdadero Príncipe de Castilla'; Conflictos y discursos cortesanos ante la ordenación de la casa del Príncipe Felipe (1535-1548) », dans *Política y cultura en la época moderna: cambios dinásticos, milenarismos, mesianismos y utopías*, Madrid, 2004, p. 113-144.

⁴⁰ Carlos J. Hernando Sánchez, « La corte y las cortes de la monarquía », dans *Felipe II. Un monarca y su época. Las tierras y los hombres del Rey*, Valladolid, 1999, p. 71-81.

pour 'l'exemple bourguignon' favorisa une résurgence de l'art et l'architecture hispano-flamands, tout comme son père et grand-père y avaient contribué.

La cour de Philippe II n'avait pourtant que peu de hautes tâches réservées pour les gentilshommes issus des Dix-Sept Provinces, surtout en comparaison avec la cour de son père. Cela se remarquait déjà du temps où il gouvernait depuis les Pays-Bas. La lignée brabançonne des Glymes-Bergen, arrivée à la cour sous Maximilien et Charles V, put encore initialement maintenir cette position sous Philippe II. Jean de Glymes, deuxième marquis de Bergues-op-Zoom⁴¹, devint ainsi *gentilhombre de la cámara*, probablement dès 1549. Il fut confirmé dans ce titre et ordonné chevalier de la Toison d'or en 1556. Marguerite de Parme le choisit donc sans surprise pour se rendre à la cour en 1566 et y expliquer la situation épineuse des Pays-Bas. La famille Croÿ, si essentielle sous Charles V, perdit complètement sa position à la cour: le troisième duc d'Aarschot, Philippe de Croÿ ne reçut que l'ordre de la Toison d'or en 1559. Même en 1590, lorsqu'il demanda la permission d'embrasser personnellement les mains du roi et de pouvoir résider à la cour, celui-ci le lui refusa poliment.⁴² Lorsque la cour se déplaça en Espagne en 1559, Philippe II veilla à ce que les *flamencos* de la garde royale prenant leur congé ou partant en pension reçoivent des fonctions ou des faveurs aux Pays-Bas, mais il ne fit aucun effort particulier pour les laisser l'accompagner dans son déménagement.⁴³

Pourtant, la *guarda flamenca*, garde personnelle de la *Casa de Borgoña*, devait symboliser et intégrer l'ensemble des Dix-Sept Provinces auprès de la cour espagnole.⁴⁴ La chose fut claire dès le séjour de Philippe dans les Pays-Bas en 1549, lors de fêtes organisées par sa tante Marie de Hongrie en ses châteaux à Binche et Mariemont: le prince persuada le déjà célèbre comte de Hornes, Philippe de Montmorency⁴⁵, de devenir capitaine de sa garde

⁴¹ JEAN DE GLYMES, deuxième marquis de Bergues-op-Zoom (1533?-Madrid, 21/05/1567): Robrecht Van Roosbroeck, Nationaal Biografisch woordenboek IX (1981), p. 312-323 en W. A. Van Ham, *Macht en gezag in het Markiezaat. Een politiek-institutionele studie over stad en land van Bergen op Zoom (1477-1583)*, Hilversum, 1999 ; *Casa del Rey*, I, 572

⁴² Violet Soen, « La nobleza y la frontera entre los Países Bajos y Francia: las casas nobiliarias Croÿ, Lalaing y Berlaymont en la segunda mitad del siglo XVI », dans *Fronteras. Procesos y prácticas de integración y conflictos entre Europa y América (siglos XVI-XX)*, Valentina Favaro, Manfredi Merluzzi et Gaetano Sabatini (dir.), Madrid, Fondo de Cultura Económica/Red Columnaria, 2017, 427-436 ; H. G. Koenigsberger, *Monarchies, States Generals and Parliaments. The Netherlands in the Fifteenth and Sixteenth Century*, Cambridge, 2001, p. 194.

⁴³ José Eloy, Hortal Muñoz, *Los asuntos de Flandes. Las relaciones entre las Cortes de la Monarquía Hispánica y de los Países Bajos durante el siglo XVI*, Saarbrücken, 2011.

⁴⁴ Alicia Esteban Estringana, « El ejército en Palacio? La jurisdicción de la guardia flamenco-borgoña de corps entre los siglos XVI y XVII », dans *Los nervios de la guerra. Estudios sociales sobre el ejército de la Monarquía Hispánica (s. XVI-XVIII): nuevas perspectivas*, dans A. Jiménez Estrella et F. Andújar Castillo (dir.), Granada, 2007, p. 191-230 ; Hans Cools, « The Burgundian-Habsburg Court as a Military Institution from Charles the Bold to Philip II », dans *The Court as a Stage. England and the Low Countries in the Later Middle Ages*, Woodbridge, 2006, 156-168.

⁴⁵ *La Casa del Rey*, vol. I, 462; PHILIPPE DE MONTMORENCY, COMTE DE HORNES (Ooidonk?, 1518?-Bruxelles, 05/06/1568): P. A. M. Geurts, *De graaf van Horne: Philippe van Montmorency 1524-1568*, Zaltbommel, 1968; S. Groenveld, « Philippe van Montmorency, graaf van Horn (1524-1568). Een Habsburgs edelman tussen

personnelle. Hornes conserva officiellement le titre de capitaine jusqu'à la fin de sa vie, mais quitta néanmoins Madrid dès 1561 – après à peine deux ans – pour retourner aux Pays-Bas. Après la mort de Hornes à l'échafaud, Philippe hésita jusqu'en 1588 pour nommer à nouveau un capitaine en la personne de Philippe de Croÿ-Solre.⁴⁶ Entretemps, la continuité fut assurée par le lieutenant-capitaine de Hornes, Jean de Noircarmes, seigneur de Selles⁴⁷ et, à partir de 1578, son beau-frère, Charles de Tisnacq junior.⁴⁸ Ces trois hommes recevront par après un rôle important dans l'élaboration d'avis de paix concernant les Pays-Bas, ce qui prouve encore une fois combien la garde flamande était considérée comme un moyen de forger des liens de loyautés entre les deux régions. Selles aussi bien que Noircarmes furent respectivement renvoyés aux Pays-Bas en 1578 et 1592 avec une mission de paix, Solre rédigea plus tard de nombreux avis. Les missions montrent à quel point les fonctions à la cour avaient été pensées pour servir de point de liaison entre le centre et la périphérie. La mission de Selles, par exemple, contribua certainement au succès des accords avec les provinces wallonnes qui se réconcilièrent en 1579, en partie aussi parce qu'il pouvait faire des promesses qu'il avait entendues « de la bouche » même du roi.⁴⁹

Aussi honorables que pouvaient sembler les tâches et missions à la cour, celles-ci n'apportaient pas pour autant aux nobles néerlandais l'influence, les revenus ou le prestige qu'ils souhaitaient. Hornes décida ainsi en 1561 de rentrer au Pays-Bas, étant d'avis qu'il possédait là bien plus de pouvoir et de revenus. Les *ayuda de costa* qu'on lui avait promises et la solde annuelle ne furent d'ailleurs jamais payées. Et pour couronner le tout, il dut constater

vorstenmacht en verzet », *Limburgs Geschied- en Oudheidkundig Genootschap* 139 (2003), p. 39-99, Gustaaf Janssens, *De graven Egmond en Horn: slachtoffers van de politieke repressie in de Spaanse Pays-Bas*, Brussels, 2003.

⁴⁶ PHILIPPE DE CROÿ, COMTE DE SOLRE (1562-1612) : Victor Brants, « Une mission à Madrid de Philippe de Croy, comte de Solre, envoyé des archiducs en 1604 », BCRH 77 (1908), p. 185-203 ; Id., « Avis sur les affaires des Pays-Bas adressés à l'Archiduc Albert par Philippe de Croy, comte de Solre », BCRH 83 (1914), p. 254-279, Bernardo García García, '*Ganar los corazones y obligar los vecinos. Estrategias de pacificación de los Países Bajos (1604-1610)*', Ana Crespo Solana et Manuel Herrero Sánchez (dir.), *España y las 17 provincias de los Países Bajos. Una revisión historiográfica (XVI-XVIII)*, 2 vol., Córdoba, 2002, vol. 1, p. 137-166, p. 148-149.

⁴⁷ JEAN DE SAINTE-ALDEGONDE, aussi souvent NOIRCARMES, JEAN VAN seigneur de Basinghien, plus tard baron de Selles (?-Fort Rammekens à Vlissingen, 01/1585) : Violet Soen, « Noircarmes (Sainte-Aldegonde), Jan (of Johan) van », NBW XVIII (2007) 699-704 ; Ib., « Een vredesgezant worstelt met de Pacificatie van Gent. De vreemde wendingen van de vredesmissie in de Pays-Bas van Jan van Noircarmes, baron van Selles (1577-1580) », BCRH 171 (2005), 135-192.

⁴⁸ CHARLES DE TISNACQ JUNIOR (ca. 1550-1597) : V. Soen, « Tisnacq (Tissenaecken) junior, Charles (Karel van) », *Nationaal Biografisch Woordenboek* 18, Brussels, 2007, p. 839-842.

⁴⁹ Violet Soen, « *Naturales del país o Españolizados? Agentes de la Corte como negociadores de paz durante la guerra de Flandes (1577-1595)* », dans *Agentes y Identidades en movimiento. España y los Países Bajos, siglos XVI-XVIII*, René Vermeir, Maurits Ebben et Raymond Fagel (dir.), Madrid, 2011, p. 171-193. Sur les négociations de Selles dans la réconciliation des provinces dites wallones en 1579 : Violet Soen, « Les Malcontents au sein des États-Généraux aux Pays-Bas (1578-1581) : Défense du pouvoir de la noblesse ou défense de l'orthodoxie? » dans *La noblesse et la défense de l'orthodoxie XIII-XVIIIe siècles*, Ariane Boltanski et Frank Mercier (dir.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 135-149.

à son retour aux Pays-Bas qu'il ne pourrait récupérer le poste de gouverneur de la ville de Gueldre auquel il avait renoncé auparavant. Il envoya pour cette raison plusieurs messagers à la cour; ce mécontentement contribua certainement à sa résistance politique. Le susnommé marquis de Berghes, camerlingue du roi, mourut le 21 mai 1567 durant sa mission à Madrid, sans aucun héritier, ce qui mit brutalement fin à l'essor fulgurant de sa lignée. Son compagnon de route, Floris de Montmorency, baron de Montigny et frère de Hornes⁵⁰, fut arrêté à Madrid et étranglé à la suite de sa condamnation à mort par le Conseil des troubles pour lèse-majesté. Lorsque le demi-frère du duc d'Aarschot, Charles-Philippe de Croÿ⁵¹, s'y rendit en 1575-6, il ne reçut que quelques lettres de noblesse comme marquis et put également apporter des instructions de paix aux Pays-Bas afin de le faire partir aussitôt que possible. Il en fut plus ou moins de même pour Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, envoyé précipitamment en 1576 en Espagne. Par conséquent, le séjour à la cour de tous ces gentilshommes envoyés en Espagne – Hornes, Berghes et Montigny, Havré et Rassenghien – ne fut que déception, comme ce le fut également pour d'autres nobles du royaume polycentrique.⁵²

Comme l'a si bien démontré Liesbeth Geevers, les nobles issus des Pays-Bas ne pouvaient avoir accès aux décisions internes qu'en s'inscrivant via des intermédiaires dans l'instable lutte entre factions politiques se déroulant à la cour d'Espagne.⁵³ José Martínez Millán (et le groupe de recherche autour de lui) ont analysé dans d'innombrables études comment cette lutte, même si elle évolua pendant de nombreuses années de manière floue, configura la monarchie espagnole.⁵⁴ D'un côté le *mayordomo mayor* Fernando Álvarez de Tolède, duc d'Albe, représentait avec ses *albistas* une vision autoritaire du gouvernement de Salamanque et une politique extérieure agressive.⁵⁵ En face, le *sumiller de corps* portugais Ruy Gómez da Silva⁵⁶, prince d'Eboli et second haut personnage de la cour de Philippe II, défendait une

⁵⁰ FLORIS DE MONTMORENCY, baron de Montigny et Humbercourt (1527?/1528?-Simancas, 14/10/1570): L.-P. Gachard, « Floris de Montmorency, baron de Montigny: sa mission en Espagne, son arrestation à Madrid et son supplice au château de Simancas: 1566-1570 », dans *Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*, dir. Id., Bruxelles, 1890, dl. III, 59-95, J. Brouwer, *Montigny, afgezant van de Pays-Bas bij Philippe II*, Amsterdam, 1941.

⁵¹ CHARLES-PHIIPPE DE CROÿ, marquis d'Havré (Havrecq-les-Mons) (Beaumont?, 1/09/1549-Bruxelles?, 22/11/1613): Hugo de Schepper, « De markies van Havré, vredemaker en adellijk bureaucaat (1549-1613) », dans *Bestuurders en geleerden: opstellen over onderwerpen uit de Nederlandse geschiedenis van de zestiende, zeventiende en achttiende eeuw*, Nicolette Mout et Simon Groenveld (dir.), Amsterdam, 1985, 33-43.

⁵² Violet Soen, « Enviados a la corte para servir al rey. Misiones de nobles flamencos a la corte española durante la revuelta de los Países Bajos (1565-1576) », dans *Servir al Rey en la Monarquía de los Austrias. Medios, fines y logros del servicio al soberano en los siglos XVI y XVII*, Alicia Esteban Estríngana (dir.), Madrid, 2012, p. 447-472.

⁵³ P.D. Lagomarsino, *Court Factions and Formulation of Spanish Policy towards the Netherlands* (PhD, University of Cambridge, 1974).

⁵⁴ José Martínez Millán. (dir.), *La corte de Felipe II*, Madrid, 1994 ; *Casa del Rey*, I, 559-561.

⁵⁵ G. Maltby, *Alba*, 95-96 et Martin Van Gelderen, *Contested Kingship*, 366-367.

⁵⁶ RUY GÓMEZ DA SILVA, PRINCE D'EBOLI (Chamasca au Portugal, ca. 1516-Madrid, 29/07/1573): Zie: J. M.

position modérée et plus pacifique. Selon Leopold von Ranke, le premier à avoir réparti les factions en un parti pacifique et un autre belliqueux, le *Gran Privado* Lerma, le grand propagandiste de la *pax hispánica* était dans la continuité du pacifique prince d'Eboli. Les lignées de Silva, Guzman et Mendoza formaient le noyau du pacifisme dans la péninsule.⁵⁷

Ces visions se rejoignent dans la thèse de David Lagomarsino dans l'idée que ces factions se seraient formées autour de la *cuestión de Flandes*. Depuis longtemps, la source de conflit la plus connue – et également la plus apparente – entre les deux factions était la discussion au *Consejo de Estado* du 29 octobre 1566 au sujet de la politique aux Pays-Bas à la suite de la crise iconoclaste. Les *ebolistas* étaient d'avis qu'il fallait que le roi parte de suite pour les Pays-Bas avec une petite armée. Les *albistas* pensaient au contraire que le roi devait plutôt envoyer une impressionnante armée afin de remettre de l'ordre.⁵⁸ José Eloy Hortal Muñoz démontra comment la lutte des factions influença le gouvernement des Pays-Bas non seulement en 1566 mais même jusqu'en 1598.⁵⁹ De nombreuses objections pourraient néanmoins être apportés face à une interprétation bien trop rigide des factions et des décisions politiques concernant les Pays-Bas. A cause de l'ouvrage de Lagomarsino, il fut longtemps considéré que les *Ebolistas* se comportaient de manière bien plus tolérante envers le protestantisme, entre autre de par leurs contacts avec la noblesse des Pays-Bas, mais Liesbeth Geevers a récemment prouvé que ceux-ci étaient tout aussi mécontents du comportement laxiste de l'aristocratie des Pays-Bas en matière de répression des hérétiques et de réforme des évêchés. D'ailleurs, les défis dynastiques mentionnés plus haut, les luttes locales entre familles nobles aux Pays-Bas et les décisions contingentes de nommer telle ou telle personne en raison de ses compétences, plutôt qu'en fonction seule de son appartenance politique ou patronale selon le modèle des factions, jouèrent un rôle tout aussi important. En outre, des médiateurs, tels que les susnommés Selles ou Tisnacq s'entretiendraient souvent avec tous les partis, qui tiraient un plus grand profit en valorisant quand même le peu de contacts qu'ils possédaient.⁶⁰

La réticence de Philippe II à prendre des *flamencos* à son service ou à en laisser résider plus longtemps sans les renvoyer aussitôt en mission de paix contraste de toute évidence avec

Boyden, *The Courtier and the King. Ruy Gómez de Silva, Philip II and the Court of Spain*, Berkeley, 1995.

⁵⁷ Bernardo J. García García, « Pacifismo y reformación en la política exterior del duque de Lerma (1598-1618), Apuntes para una renovación historiográfica pendiente », *Cuadernos de Historia Moderna* 12 (1991), p. 207-222, 220-221.

⁵⁸ Liesbeth Geevers, *Gevalen vazallen: de integratie van Oranje, Egmont en Horn in the Spaans-Habsburgse monarchie (1559-1567)*, Amsterdam, 2008. A voir maintenant Violet Soen, « The *Beeldenstorm* and the Spanish Habsburg Response (1566-1570) », *The Low Countries Historical Review* 131 (2016) 99-120.

⁵⁹ J.H. Hortal Muñoz, *El manejo de los asuntos de Flandes, 1585-1598*, Saarbrücken, 2011.

⁶⁰ Violet Soen, « Philip's Quest » pour les gouverneurs-généraux, et pour les capitaines de la garde plus spécifiquement Id., « *Naturales del país o Españolizés? Agentes de la Corte* ».

le nombre incalculable de Portugais accueillis par Philippe II dans sa maisonnée à partir de 1581. Proportionnellement, même après l'insurrection de Saragosse en 1591, nombreux furent les Aragonais à recevoir une charge à la cour ou un titre. Les études consacrées à la cour considèrent ces décisions comme une explication supplémentaire à l'intégration réussie du Portugal au sein de la monarchie composite et à la pacification de l'insurrection en Aragon.⁶¹ A contrario, ils peuvent être cités comme une raison pour l'échec partiel aux anciens Pays-Bas, s'il faut bien prendre en compte l'importance de la bureaucratie et correspondance comme dans les paragraphes suivants.

Les canaux de communications

Le roi ne devait pourtant pas s'appuyer uniquement sur les fonctions à la cour pour intégrer les Pays-Bas à la monarchie polycentrique, mais il pouvait également compter sur une intense correspondance. La distance jouait ici aussi à son désavantage: une lettre mettait en moyenne deux à trois semaines pour arriver, et le courrier ou la poste se perdait souvent en chemin. En 1555, Philippe II établit rapidement un *Consejo de Italia* pour Naples, la Sicile et Milan pour pallier aux effets secondaires de sa sédentarisation progressive.⁶² La couronne disposait alors déjà de toute une série de conseils à portée territoriale (la soi-disant *territorialización* du gouvernement), comme le *Consejo de Aragon*, le *Consejo de Navarra* ainsi que le *Consejo Real de Castilla* et le *Consejo de las Indias*. Et lorsqu'il fut clair que Philippe rentrerait de Portugal en Castille, il donna des instructions en vue d'un *Consejo de Portugal*. À cet égard, il semble d'autant plus étrange que Philippe II n'ait pas établi de conseil distinct pour les Pays-Bas à la cour jusqu'en 1588. Lorsque le roi séjournait aux Pays-Bas, avec à ses côtés un garde des sceaux et un secrétaire d'état pour les XVII Provinces, cela n'était guère extraordinaire. Ce système fut pourtant conservé même après son départ en 1559. Les affaires concernant les anciens Pays-Bas étaient en général discutées globalement au *Consejo de Estado*, surtout durant les périodes allant de 1565 à 1566 et de 1575 à 1576.⁶³

Les affaires courantes tombaient dès lors à Madrid sous la responsabilité du garde des sceaux et du secrétaire en charge des Pays-Bas. En 1559, Philippe II choisit pour la fonction de

⁶¹ *La Casa del Rey*, I, p. 572.

⁶² Manuel Rivero Rodríguez, « El Consejo de Italia y la territorialización de la monarquía (1554-1600) », *Felipe II y el Mediterráneo*, Ernst Belenguier Cebrià (dir.), Barcelona, 1999, vol. III, p. 97-114.

⁶³ José Martínez Millán et de C.J. De Carlos Morales, *Felipe II (1527-1598), La configuración de la monarquía hispana*, Valladolid, 1998, 150-165 [désormais FCMH].

garde des sceaux le juriste Charles de Tisnacq senior⁶⁴, formé au Conseil de Brabant et membre du Conseil d'Etat depuis 1556, père du capitaine *ad interim* de la *guarda flamenca* que nous avons nommé précédemment. Son successeur, Joachim Hopperus, arriva dès le mois d'août 1566 à Madrid, bien qu'il fallut attendre 1569 avant que Tisnacq ne puisse repartir aux Pays-Bas. En 1559, Josse de Courtewille⁶⁵, seigneur de Pollinkhove, devint secrétaire d'Etat pour les Pays-Bas, mais repartit en 1567 dans le cortège du duc d'Albe. Son assistant, Arnould d'Ennetières⁶⁶ le suivit jusqu'à sa mort en 1580. Hopperus remplit sa fonction d'une manière particulièrement étendue et proactive. Dès 1575, il s'improvisa secrétaire officieux d'une *junta de Flandes* temporaire, bien que des réunions se passaient parfois sans sa présence. Il y prit la défense – à la suite des propositions des Etats-Généraux de 1574 – d'une création d'un *Consejo de Flandes* « parce que les ducs de Bourgogne et l'empereur avaient également un conseil similaire au sein de leur cour ». Les conseillers autochtones recevaient également une *merced* après avoir donné leur opinions et, de ce fait, pouvaient rentrer satisfaits et avec tous les honneurs. Hopperus proposait donc de donner automatiquement *un cargo particular* à la cour royale aux conseillers du *Consejo de Flandes*, montrant ainsi à nouveau le lien étroit entre cour et bureaucratie.⁶⁷

Après la mort d'Hopperus en 1576, le poste de garde des sceaux resta encore vacant pendant quatre années, un temps pourtant crucial durant la Révolte, et bon nombre d'instructions de paix ne purent dès lors être scellées à temps. Cela était dû à la lutte de pouvoir se déroulant au Secrétariat d'Etat général, particulièrement important en matière de correspondance avec la périphérie. Le célèbre et infâme secrétaire royal, Antonio Pérez, avait depuis 1566 la mainmise sur le *Secretaría de Italia* qui fonctionnait indépendamment, tandis que Gabriel de Zayas avait pris en charge le *Secretaría de España y Norte* (y compris donc les Pays-Bas). Zayas se retrouvait cependant de plus en plus dans l'ombre d'Antonio Pérez, qui se mêla ouvertement des affaires concernant les Pays-Bas à partir de 1577, réunissant officieusement de ce fait le secrétariat d'état entier au sien. Les conséquences de cette lutte de pouvoir se ressentirent jusqu'aux Pays-Bas: le jeu d'intrigue de Perez mena finalement au

⁶⁴ CHARLES DE TISNACQ SENIOR (?-Bruxelles, 17/03/1573): J. Lefèvre, « Tisnacq (Charles de) ou Van Tisenaecken », Biographie Nationale XXV (1930-1932), p. 334-340.

⁶⁵ JOSSE DE (JOOST VAN) COURTEWILLE, seigneur de Pollinkhove (Belle,?-?,12/03 of 19/05/1572): C. Piot, « Courtewille (Josse de) », BN IV (1873) et Michel Baelde, *De collaterale Raden onder Karel V en Philippe II (1531-1578)*. *Bijdrage tot de geschiedenis van de centrale instellingen in de zestiende eeuw*, Bruxelles, 1965, p. 249.

⁶⁶ ARNOULD D' (ARNOLD VAN) ENNETIÈRES (?-Madrid,1580): Baelde, *Collaterale Raden*, p. 260-261; Joseph Lefèvre, « Les d'Ennetières », *Tablettes de Hainaut* 2 (1956), p. 17-36.

⁶⁷ *Consideraciones que dio Hopperus a Su Magestad tocante el gobierno general, y los consejos de los Payses Baxos*, s.d. [au plus tard fin 1574]: AGS E 2842 s.f. (7^o).

meurtre en 1578 de Juan de Escovedo, secrétaire de Don Juan, le demi-frère de Philippe qui faisait alors fonction de gouverneur des Pays-Bas. Après l'arrestation de Pérez en 1579, les deux secrétariats furent à nouveau réunis et confiés à Juan de Idiáquez⁶⁸, fils d'un secrétaire impérial et auparavant page de Don Carlos.

C'est à cette époque qu'Antoine Perrenot⁶⁹, seigneur de Granvelle, terre dans le duché de Bourgogne, obtint une influence importante à la cour royale elle-même (en non plus depuis Bruxelles, Rome ou Naples) en particulier par rapport aux Pays-Bas. Après des études à Louvain, Padoue et Paris, Antoine aida son père Nicolas, chancelier de Charles V, au cours des Diètes d'Empire. Charles V et Marie de Hongrie lui accordèrent en 1538 le siège épiscopal d'Arras, bien qu'il ne s'y occupa jamais du soin des âmes. Granvelle était déjà incontournable comme conseiller en 1555, mais ne se lia pas directement d'amitié avec Eboli ou les hommes de confiance du roi. De par son expérience, il devint en 1559 un des négociateurs les plus importants dans le cadre de la paix du Cateau-Cambrésis et fut pour cette raison désigné par le roi comme conseiller de la gouvernante Marguerite de Parme. Granvelle devint archevêque de Malines (et donc primat des Pays-Bas) à l'occasion de la réorganisation des évêchés et reçut la barrette de cardinal en 1561. En raison des problèmes autour de sa personne et de son influence, Philippe II lui demanda en 1564 de se rendre en Franche-Comté et à Rome.⁷⁰ Après la vice-royauté de Naples, le cardinal fut dès 1579 pendant longtemps l'unique confident de Philippe II, puis devint coordinateur de la bureaucratie madrilène et président du *Consejo de Italia* lors de l'expédition portugaise. Il fut assisté à partir de 1580 par le garde des sceaux Jan Fonck⁷¹ et le secrétaire d'état Alonso de Laloo⁷², autrefois secrétaire de Hornes et plus tard également du duc d'Albe, mais ces deux personnes furent également parfois écartées sans raisons des réunions de Conseil d'État, puis furent à nouveau impliqués ouvertement en d'autres occasions, ce qui engendra de la frustration chez ces administrateurs.

A la mort de Granvelle en 1586, son pouvoir et patronage avait déjà été récupérés par d'autres conseillers. Le secrétariat d'état général fut de nouveau scindé et Martin de Idiáquez reçut ainsi la responsabilité sur les Pays-Bas. Ce n'est que dans ces conditions que le roi se

⁶⁸ JUAN DE IDIÁQUEZ (Madrid, 12/3/1540-Ségovie 12/12/1614): CFMH 408-409.

⁶⁹ ANTOINE PERRENOT, cardinal Granvelle (Besançon, 26/08/1517-Madrid, 1586): M. Van Durme, *Antoon Perrenot, bisschop van Atrecht, kardinaal van Granvelle*, Brussel, 1953 (traduit comme *El Cardenal Granvela (1517-1586) : Imperio y revolución bajo Carlos V y Felipe II*, Barcelona, 1957). *Les Granvelle et les anciens Pays-Bas, Liber doctori Mauricio Van Durme dedicatus*, Krista de Jonge et Gustaaf Janssens (dir.), Leuven, 2000.

⁷⁰ Maria José Rodríguez-Salgado, « King, Bishop, Pawn? Philip II and Granvelle in the 1550s and 1560s », dans *Les Granvelle et les anciens Pays-Bas*, Leuven, 2000, p. 105-134.

⁷¹ JAN FONCK (Amersfoort ?- Monzón, 10/10/1585) : Baelde, *Collaterale Raden*, 262-263.

⁷² ALONSO DE LALOO (?-?): FCMH 415 et pour sa biographie et la mission à la cour dans: Geevers, *Gevallen vazallen*, p. 159-163.

montra prêt à installer un « Conseil des Flandres » à la cour, composé uniquement d'hommes de lettres et de longue robe (*hombres de letras y ropa larga*), c'est-à-dire des juristes, en non pas les nobles d'épée.⁷³ Farnèse craignait que la population des Pays-Bas ne proteste derechef contre cette « nouveauté » par peur d'être ainsi dominée par l'Espagne. Afin d'éviter cela, le Haut Conseil ne fut composé que de trois membres. Le *Consejo Supremo de Flandes y Borgoña*, outre la correspondance officielle, s'occupait principalement des décisions concernant le patronage royal aux Pays-Bas, mais ne pouvait sinon se prononcer sur des questions de paix et de guerre comme le pouvait le *Consejo de Estado*.⁷⁴ Au cours des dix années de son existence (jusqu'à l'acte de cession), la composition de ce Haut Conseil demeura inchangée: Alonso de Lalo faisait office de secrétaire et les chanoines Jean-Charles Schetz⁷⁵ et Nicolas Damant⁷⁶, autrefois membre du Conseil des Troubles et chancelier de Brabant, en étaient les juristes-conseillers. L'infrastructure de prise de décision pour les Pays-Bas ne créa donc aucune classe bureaucratique loyale via laquelle les *flamencos* auraient pu s'arroger une solide position de médiateurs. La création du *Consejo de Flandes* en plein soulèvement parut de toute évidence comme *too little, too late*.

El rey católico

Au bout du compte, Philippe II lui-même considérait la religion catholique comme le liant le plus important de son vaste royaume, et pensait que les croyants d'autres religions étaient causes de rébellion, trouble et trahison. Il craignait d'une part qu'en donnant un petit doigt aux hérétiques, que ceux-ci prendraient tout le bras : la moindre concession pouvait donc résulter en liberté de conscience ou de religion.⁷⁷ D'autre part, il craignait que des concessions dans le domaine religieux en une partie de son royaume amèneraient la perte de plusieurs états. Bien que Geoffrey Parker et Fernando González de León n'aient inclus que ce dernier raisonnement dans la théorie des dominos⁷⁸, ces deux arguments étaient inséparablement liés dans la question religieuse géopolitique. Dans sa thèse sur les relations franco-espagnole de 1559 à 1571,

⁷³ Philippe II à Farnèse (22/12/1585): AGS E 2218 fol. 18.

⁷⁴ René Vermeir et Paul Janssens, « Hoge Raad voor de Pays-Bas en Bourgondië te Madrid (1588-1598, 1627-1702) », dans *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Pays-Bas*, Erik Aerts, Michel Baelde, Herman Coppens e.a. (dir.), Bruxelles, 2006, vol. II, p. 97-108.

⁷⁵ JAN-KAREL SCHETZ (Anvers, 1552-04/01/1594): Zie FCMH 480-481.

⁷⁶ NIKOLAAS DAMANT (1531-27/07//1617): De Schepper, *Kollaterale Raden*, 201-206.

⁷⁷ *Aantekeningen van Philippe II op de minuten van de instructie van Egmond*: AGS E 527 f° 8 ; Vázquez de Prada, *Felipe II y Francia*, 131.

⁷⁸ Geoffrey Parker et Fernando González de León, « The Grand Strategy of Philip II and the Revolt of the Netherlands, 1559-1584 », dans *Reformation, Revolt and Civil War*, Amsterdam, 1999, p. 215-232, 223.

Markus Reinbold arriva à cette surprenante conclusion que Philippe II ne se laissa pas mener par le ‘confessionnel’. Lorsque pouvoir et religion se confrontaient, Philippe II fit toujours le choix pragmatique des arguments politiques, sans pour autant vraiment caresser d’ambition expansionniste sur le continent européen.⁷⁹ Même en ce qui concerne les Pays-Bas, nous pouvons voir clairement qu’il donnait la priorité au maintien de la religion catholique afin de respecter ainsi la volonté de son père tandis qu’il laissait souvent les décisions concrètes à son gouverneur-général sur place.⁸⁰

La caractérisation des visions religieuses de Philippe constitue un défi pour chaque génération d’historiens. Grâce aux dernières avancées dans le domaine des *court studies*, nous savons désormais que la religiosité de Philippe jusqu’à ces sept ans fut principalement déterminée par des femmes, en particulier sa mère Isabelle de Portugal et la portugaise *beata* Leonor de Mascarenhas.⁸¹ Juan Martínez Guijarro o Silíceo, qui sera plus tard archevêque de Tolède mais qui était alors professeur à Salamanque, fut chargé de l’instruction de Philippe en matière de liturgie et d’étiquette pour les services dans la chapelle de la cour. Suivant une hypothèse quelque peu hasardeuse, Lovett pensait que cet homme n’apporta au prince rien d’autre « qu’entêtement, intolérance raciale et bigoterie religieuse »⁸², mais il est vrai qu’une stricte orthodoxie, dans la lignée du Thomisme, avait particulièrement bonne presse dans la tradition de Salamanque. Le roi trouva toute sa vie de l’inspiration dans la figure du Roi-Prêtre biblique, et s’inscrivait surtout dans la tradition du roi en tant que Bon Berger.⁸³ Il était convaincu que Dieu lui avait confié une tâche spéciale, tout comme son père le lui avait raconté. Après la victoire de Lépante, et surtout après la conquête du Portugal, Philippe II reçut une vision messianique de la royauté: il croyait que Dieu l’avait spécialement choisi pour accomplir son plan et lui accordait une protection spéciale pour cela.⁸⁴ En approchant de la fin de sa vie, il s’abandonna chaque fois davantage en la Divine Providence. Le roi voyait, au travers de ce providentialisme, les résultats décevants des conflits aux Pays-Bas et en France comme une punition de ses péchés. Il rassemblait en son palais à *El Escorial* de plus en plus de reliques, et

⁷⁹ Markus Reinbold, *Jenseits der Konfession : die frühe Frankreichpolitik Philipps II. von Spanien, 1559-1571*, Stuttgart, 2005.

⁸⁰ Violet Soen, *Geen pardon zonder paus! Studie over de complementariteit van het koninklijk en pauselijk generaal pardon (1570-1574) en over inquisiteur-generaal Michael Baius (1560-1576)*, Bruxelles, 2007.

⁸¹ José-Luis Gonzalo Sánchez-Molero, *El aprendizaje cortesano de Felipe II. La formación de un príncipe del Renacimiento*, Madrid, 1999, 47-49.

⁸² A.W. Lovett, *Early Habsburg Spain 1517-1598*, Oxford, 1986, p. 117-118.

⁸³ Gustaaf Janssens, « Superexcellat autem misericordia iudicium. The homily of François Richardot on the occasion of the solemn announcement of the General Pardon in the Netherlands (Antwerp, 16 July 1570) », dans *Public Opinion and Changing Identities*, op. cit., p. 107-123.

⁸⁴ Geoffrey Parker, « David or Goliath? Philip II and his World in the 1580s », dans son *Empire, War and Faith in Early Modern Europe*, Allen Lane, 2002, p. 16-39, 30.

fit munir sa chambre personnelle de crucifix, de statues, de reliques et d'eau bénite. Sur son lit de mort, il demanda à sa fille de lire des extraits de la Bible et des œuvres spirituelles de Thérèse d'Avila et de Louis de Grenade. A ses dernières heures, Philippe II réclama la croix que son père avait lui-même vénérée sur son lit de mort.⁸⁵

La question demeure toujours de savoir si Philippe II changea de politique religieuse en 1559 en raison de son retour au pays natal ou non. Des historiens espagnols parlent alors de *giro* (lent changement) ou de *viraje* (virage). Dès son arrivée, le roi assista à l'*auto da fé* sur la place à Valladolid. Ce n'est qu'alors que Philippe commença à soutenir l'inquisition espagnole en paroles et en actes.⁸⁶ Il se montra également un monarque zélé lors du Concile de Trente en y permettant la participation d'une flopée de clercs espagnols de grande envergure et en réformant la vie religieuse dans ses royaumes.⁸⁷ Il encouragea d'autres souverains à suivre son exemple. Il envoya ainsi son épouse Elisabeth de Valois en 1565 à Bayonne pour y persuader son frère Charles IX et leur mère Catherine de Medici de proclamer au plus vite les décrets tridentins, surtout après qu'ils aient accordé des mesures en faveur des calvinistes. La fermeté avec laquelle il fit appliquer les décrets du concile dans les Pays-Bas engendra une extrapolarisation à la veille du soulèvement et ne fit qu'apporter de l'eau au moulin des révoltés qui s'étaient déjà opposés à la réforme des évêchés et à la persécution religieuse.⁸⁸ D'après Joan Campistol Reglà, qui introduisit le concept de *viraje*, il n'est pas possible de parler de tournant avant 1568 – qui est d'ailleurs, non par hasard, cette fameuse année qui fut catastrophique sur le plan dynastique pour Philippe. Reglà émit l'hypothèse que après 1568 le roi intervenait de plus en plus de manière autoritaire, entre autre en montant en épingle les conflits en Aragon, en se montrant plus sévère à l'encontre des *moriscos* dans les Alpujarras et à Valence, en fermant les frontières avec la Navarre française et en agissant avec force dans les Pays-Bas.⁸⁹

Déjà en 1565, Philippe II déclarait qu'il préférerait « perdre tous ses états plutôt que de tolérer une autre religion », mais dut finalement se résigner à voir le nombre croissant de

⁸⁵ Kamen, *Philip II of Spain*, p. 314.

⁸⁶ Henry Kamen, « Toleration and Dissent in Sixteenth-Century Spain: The Alternative Tradition », *Sixteenth Century Journal* 19 (1988), p. 3-23, p. 18-19.

⁸⁷ Ignasi Fernández Terricabras, « Primeros momentos de la Contrarreforma en la Monarquía Hispánica. Recepción y aplicación del Concilio de Trento por Felipe II (1564-1565) », dans *Felipe II y su tiempo*, Madrid, 1999, vol. I, p. 455-462.

⁸⁸ Violet Soen, « The Council of Trent and the Preconditions of the Dutch Revolt (1563-1566) », dans *The Council of Trent : Reform and Controversy in Europe and beyond (1540-1700)*, Wim François et Violet Soen (dir.), Vandenhoeck&Ruprecht, Göttingen.

⁸⁹ J. Reglà Campistol, *Felipe II y Cataluña, Edición y estudio de Ernest Belenguier Cebrià* (Sociedad Estatal para la Conmemoración de los Centenarios de Felipe II y Carlos V), Madrid, 2000.

protestants aux Pays-Bas lui faire perdre de nombreux territoires de sa couronne.⁹⁰ Dans cet état d'urgence, quelques concessions limitées *in fide* étaient donc possibles. Le roi se montra tout d'abord prêt, via plusieurs édits de pardon général, à accorder une grâce collective après la crise iconoclaste aux hérétiques repentants qui désiraient se réconcilier avec l'Eglise catholique, chose jusqu'alors encore rendue impossible par la législation caroline sur la matière.⁹¹ Lors des négociations de paix à Cologne, mais surtout au cours de la *reconquista* en Brabant et en Flandres entre 1580 et 1585, il autorisa la possibilité d'un *jus emigrandi*, grâce auquel des croyants d'autres religions pouvaient, après avoir vendu leurs biens immeubles, quitter les Pays-Bas, ou recevoir l'opportunité de se réconcilier avec l'Eglise Catholique dans les délais impartis.⁹² Bien que le roi continuât donc à tenir à l'importance d'un état mono-confessionnel, ces concessions pragmatiques (et toujours limitées dans le temps) représentaient pour beaucoup d'individus la différence entre la vie et la mort, et entre la propriété et la confiscation. Sa décision de tenir à la religion catholique entraîna finalement également la désintégration de ses territoires héréditaires et patrimoniaux.

* *
*

Conclusion

Tant que Philippe II demeura dans la péninsule ibérique, le roi ne put préserver le calme dans les Dix-Sept Provinces qu'en s'appuyant uniquement sur les réseaux de patronage et de communication depuis la cour royale. Grâce à sa maisonnée, Philippe II disposait d'une source importante de patronage afin d'intégrer les Pays-Bas au centre de sa monarchie composite. Dans la pratique, Philippe II était peu disposé à accueillir des natifs ou nobles des anciens Pays-Bas à la cour – et encore moins en nommer, excepté au sein de la *capilla flamenca* et la *guarda flamenca*. Et même là, suite à l'exécution de Hornes en 1568, le roi postposa pendant vingt ans la nomination définitive d'un capitaine des arbalétriers, quoiqu'il aurait pu ainsi satisfaire un grand gentilhomme des Pays-Bas si anxieux de récupérer leur prestige perdu. Si le comte de

⁹⁰ Violet Soen, *Vredehandel. Adellijke en Habsburgse verzoeningspogingen tijdens de Nederlandse Opstand (1564-1581)*, Amsterdam, 2012, chapitre 1.

⁹¹ Violet Soen, « The *Beeldenstorm* », p. 99-120.

⁹² Violet Soen, « Reconquista and Reconciliation in the Dutch Revolt. The campaign of Governor-General Alexander Farnese (1578-1592) », *Journal of Early Modern History* 16 (2012), p. 1-22.

Hornes revint en effet en 1561 aux Pays-Bas, mécontent de l'influence et des revenus limités dont il disposait à la cour, et il en fut de même pour tous les émissaires qui furent envoyés des Pays-Bas à Madrid qui ne récoltèrent que de la déception de leurs revendications et missions. Quiconque était renvoyé ensuite de Madrid vers les Pays-Bas devait en général se rendre compte une fois surplace que les instructions 'de paix' étaient formulées d'une manière trop stricte ou étaient même souvent dépassées par les aléas de la guerre civile. Non obstant, la question de savoir si plus de *flamencos* à la cour aurait pu calmer la révolte des Pays-Bas reste toujours ouverte.

D'un certain point de vue, l'administration-bureaucratie royale aurait dû pour cette raison servir de canal de communication alternatif pour intégrer les Pays-Bas et maintenir la correspondance. Joachim Hopperus principalement, en tant que garde des sceaux, s'appropriera une tâche remarquable et soutiendra la *junta de Flandes* (qui ne fut d'ailleurs que temporaire et officieuse). Bien que Philippe II s'entoura toujours de conseillers compétents tels que Granvelle et le duc d'Albe, la lutte entre factions – en particulier durant le secrétariat malheureux d'Antonio Pérez – engendra souvent du retard. Alors que les Etats-Généraux – ardemment soutenu par Hopperus – avaient demandé dès 1574 un 'conseil pour les Pays-Bas' à la cour royale, Philippe II ne donna de permission que douze ans plus tard au 'Haut Conseil pour les Pays-Bas et la Bourgogne', qui fut ensuite installé officiellement en 1588. Ici encore, nous ne pouvons répondre à la question de savoir si un tel conseil aurait pu apporter la paix dans les Pays-Bas, car la pomme de discorde n'était finalement pas uniquement de nature politique, mais également religieuse et concernait entre autre le problème de la coexistence entre catholiques et protestants.

Le souverain vit finalement un plus grand intérêt dans une solution dynastique du conflit, plutôt que d'autoriser des faveurs ou des mesures de clémence provisoires. Il se concentra davantage là-dessus à partir de la dernière décennie du XVI^e siècle, tout d'abord en nommant successivement Ernest, Albert et André d'Autriche, mais ensuite surtout en léguant les Pays-Bas à sa fille Isabelle et son nouvel époux Albert. Il apparaît clairement à la lecture de l'acte de cession que cela était considéré comme l'ultime remède. Même si Philippe II était dépeint comme un tyran omnipotent dans des pamphlets et des gravures, dans la pratique le roi ne semblait avoir toute l'autorité que dans son for intérieur. Il prenait bien entendu la décision finale, mais jamais sans avoir écoutés au préalable les avis détaillés des conseillers d'états, secrétaires, bureaucrates, courtisans, favoris, rhéologues, inquisiteurs et évêques. Découragé, il

écrivra ceci en 1578: « Je ne sais pas si l'on pense que je suis de fer ou de pierre, mais la vérité est: je suis mortel, comme tout un chacun ».⁹³

⁹³ Philippe II le 29/11/1578: Biblioteca Francisco Zabálburu, Altamira 142 fol. 9; cité dans Kamen, *Philip of Spain*, 1.

RÉSUMÉ

Beaucoup d'encre a coulé au sujet de la relation du Roi d'Espagne Philippe II avec ses territoires patrimoniaux aux anciens Pays-Bas. Dans la 'Légende Noire' bien répandue depuis le seizième siècle, le souverain semble tromper et mépriser ses terres héréditaires mais dans une 'Légende Rose' récente et révisionniste, il paraît finalement apprécier les Pays-Bas, en particulier pour son art, son architecture et son horticulture. Ainsi, cet article veut réévaluer le gouvernement de Philippe II dans les Dix-Sept Provinces dans son contexte historique, en se référant systématiquement à l'historiographie nouvelle. Successivement sont exposées la stratégie de Philippe envers les Pays-Bas dans le cadre de la dynastie des Habsbourg ainsi que la monarchie composite, l'importance de la cour et la bureaucratie pour maintenir les liens et loyautés entre Bruxelles et Madrid et enfin les fortunes des guerres de religion pan-européennes. Une attention particulière est portée à la manière avec laquelle le roi fit usage des canaux de patronage et de communication pour intégrer les Dix-Sept Provinces à sa monarchie polycentrique, mais aussi aux raisons pour lesquelles il n'y réussit qu'en partie à sa mort en 1598.

BIO-BIBLIOGRAPHIE

Violet Soen est Professeur d'Histoire des Temps Modernes à la KU Leuven et éditeur de la série *Habsburg Worlds* à Brepols Publishers. Elle étudie les guerres de religion dans l'Europe du XVI^e et XVII^e siècle et dirige des recherches sur le rôle de des frontières au sein du monde Habsbourgeois (www.transregionalhistory.eu). Sa monographie *Vredehandel. Adellijke en Habsburgse verzoeningspogingen tijdens de Nederlandse Opstand (1564-1581)* (Amsterdam, 2012) fut récompensée par le prix Erik Duverger de l'Académie royale flamande de Belgique pour les sciences et les arts. Elle a précédemment publié *Geen pardon zonder paus! Studie over de complementariteit van het pauselijke en koninklijke generaal pardon (1570-1574) en over inquisiteur-generaal Michael Baius (1560-1576)* (Bruxelles, 2007), couronné du prix Mgr. De Clercq de la même Académie. Après la publication d'un manuel de critique historique (Leuven University Press, 2016) elle travaille à présent à un livre sur le rôle des élites issus de la noblesse à la frontière entre la France et les anciens Pays-Bas du XV^e au XVI^e siècle.